

LEGENDE

- Zone Uc - Zone urbaine "centre-ville élargi", de forte densité et de mixité urbaine renforcée
- Zone Ucg - Zone urbaine "centre-ville élargi" - quartier gare
- Zone Uch - Zone urbaine "centre-ville élargi" - entrée de ville
- Zone U1 - Zone urbaine à vocation d'habitat de forte densité en périphérie immédiate de la zone centre
- Zone U2 - Zone urbaine à vocation d'habitat de moyenne densité
- Zone U3 - Zone urbaine à vocation d'habitat de faible densité
- Zone U4 - Zone urbaine à vocation d'habitat à densité maîtrisée
- Zone Ucp - Zone urbaine "centre-ville élargi", de forte densité et de mixité urbaine renforcée et à vocation patrimoniale
- Zone UE - Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- Zone UEF - Zone urbaine spécialisée réservée au service public ferroviaire
- Zone UEr - Zone urbaine spécialisée réservée au domaine autoroutier
- Zone Uv - Zone urbaine dédiée aux espaces verts et paysagers
- Zone UXa - Zone urbaine économique à dominante artisanale et industrielle
- Zone UXac - Zone urbaine économique à dominante artisanale et commerciale
- Zone UXb - Zone urbaine économique à dominante tertiaire et haute technologie
- Zone UXc - Zone urbaine économique à dominante commerciale
- Zone A - Zone agricole
- Zone Ag - Zone agricole dédiée à l'implantation d'ISDI
- Zone N - Zone naturelle
- Zone 1AUx - Zone d'urbanisation future à court terme à vocation économique
- Zone 2AUe - Zone d'urbanisation future à moyen et long terme à vocation d'équipement publics
- Zone 2AUh - Zone d'urbanisation future à moyen et long terme à vocation d'habitat
- Zone 2AUx - Zone d'urbanisation future à moyen et long terme à vocation économique

LEGENDE

- Servitude de Mixité Sociale (30% de Logements locatifs sociaux) (Article L.151-15 CU)
- Servitude de Mixité Sociale (25% de Logements locatifs sociaux)
- Servitude de Mixité Sociale (25% de Logements en accession sociale)
- Secteur de Taille de Logement Minimum 1 (Article 151-14 CU)
- Secteur de Taille de Logement Minimum 2 (Article 151-14 CU)
- Secteurs soumis à OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation - Article R.151-6 CU)
- Emplacements Réservés (Articles L.151-41 1° et 2° CU)
- Secteurs de Taille et de Capacité Limitées (STECAL) (Article L.151-13 CU)
- Bâtiment agricole
- Bâtiment patrimonial protégé (Article L.151-19 CU)
- Secteur de préservation architecturale et patrimoniale (Article L.151-19 CU)
- Secteur d'intérêt paysager (Article L.151-19 CU)
- Secteur d'intérêt écologique (Article L.151-23 CU)
- Espaces Verts Protégés (Article R.151-43 5° CU)
- Espaces Boisés Classés (Article L.113-1 CU)
- Corridors écologiques protégés (Article R.151-43 4° CU)
- Zones humides protégées (Article R.151-43 4° CU)
- Haies protégées (Article L.151-23 CU)
- Itinéraires pédestres ou cyclables à conserver (Article R.151-18 CU)
- Lineaires de protection de la diversité commerciale (Article L.151-16 CU)
- Marge de recul (Article R.151-39 CU)
- Arbre ponctuel notable (L.151-19 CU)
- Arbre ponctuel remarquable (L.151-19 CU)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (Articles L.151-41 1° à 3° du Code de l'Urbanisme)

NUMERO	TITRE ET CARACTERISTIQUES DE L'EMPLACEMENT RESERVE
01	Raccourcissement de la liaison entre le Chemin des Prés et la Pratte
02	Aménagement de la voirie de la route de Nozier (VCS)
03	Aménagement de la voirie du chemin des Vignons
04	Aménagement de la voirie de l'impasse du Peulet
05	Aménagement d'un cheminement piéton le long de l'axe
06	Création d'un parc public et d'équipements sportifs
07	Aménagement de cheminement piétons et protection des berges
08	Aménagement de cheminement piétons et protection des berges
09	Aménagement et sécurisation de la route de Lyon
10	Aménagement et sécurisation de la route de Lyon
11	Aménagement de la voirie reliant le Chemin des Sources
12	Redressement de la rue des Contamines
13	Aménagement de cheminement piéton le long de l'avenue
14	Protocouronnement de l'allée de la Feuillée
15	Aménagement du carrefour des acacias et alignement du chemin du Crêt Millet
16	Aménagement de la voirie de la rue du Crêt Millet Sud
17	Aménagement de la voirie de la rue de la Ferrière
18	Aménagement de la voirie de la Ferrière des Fossés
19	Aménagement d'un espace public et de stationnement
20	Aménagement de la voirie de la Ferrière des Fossés
21	Aménagement et sécurisation du chemin du Crêt Millet
22	Aménagement de la voirie reliant le Chemin des Sources
23	Cheminement piéton Chemin du Loup / parking de Chabrous
24	Aménagement de la voirie de la rue des Châtaux
25	Aménagement du chemin du Loup et d'un carrefour chemin du Loup / Rue des Chênes
26	Aménagement d'un cheminement piéton et d'un espace public entre le square Victor Hugo et la rue du Jun
27	Aménagement de l'avenue de Carrière pour le tramway
28	Aménagement de la rue du Jura
29	Aménagement de la rue des Hômes
30	Aménagement et sécurisation piétons de la rue Annette VII de Savoie
31	Aménagement liaison piétons le long de la Bordière à Paisy
32	Aménagement d'un parking en entrée Sud de Saint-Julien
33	Aménagement et sécurisation du carrefour Route de Crache et chemin de la petite Hise
34	Aménagement de la rue de l'Industrie (entre 1,50m et 4,20m selon le profil de rue)
35	Élargissement de la rue de l'Industrie (entre 1,50m et 4,20m selon le profil de rue)
36	Élargissement de la rue de l'Industrie
37	Création d'un bouclage du chemin de Bardonnex
38	Aménagement de la rue du Léman
39	Aménagement de l'allée des Cèdres et liaison piétons avec la place de la Libération
40	Création d'une passerelle mode doux de franchissement des voies ferrées
41	Aménagement d'une voie de liaison entre l'ancienne route d'Annecy et la rue de l'Industrie
42	Création d'une déviation du réseau d'eau pluviales de l'avenue de Ternier vers le ruisseau de Ternier
43	Élargissement de la rue de l'Industrie
44	Création d'un bassin de rétention
45	Aménagement et sécurisation de la rue des Mugnets
46	Insertion d'une voie de Transport en Commun en site propre « route d'Annecy »
47	Création d'un bassin de rétention au lieu-dit « Sous la Grange »
48	Création d'un bassin de rétention au lieu-dit « Sous la Grange »
49	Aménagement et sécurisation de la voirie de l'axe
50	Aménagement chemin des grandes Rasses (Carvonnex)
51	Aménagement de la voirie de la rue Hector Berlioz
52	Aménagement des berges de l'Arande et intégration d'une liaison modes doux
53	Aménagement d'un accès pour les zones Uxa et 2AU
54	Aménagement de la voirie à la zone 2AU de Bardonnex
55	Création d'une zone d'écrêtement des crues de l'Arande et d'ouvrages hydrauliques
56	Aménagement et sécurisation de la voirie de l'axe
57	Aménagement et création d'un cheminement piétons - cycles
58	Aménagement d'une liaison piétons de 4 mètres environ entre l'allée des Cèdres et l'avenue de Ternier
59	Aménagement d'une liaison piétons de 4 mètres environ entre la rue Fernand David et l'avenue de Ternier
60	Insertion d'une voie de Transport en Commun en site propre « route d'Annecy »
61	Création d'une voirie entre l'avenue de Genève et l'avenue Napoléon III
62	Création de voirie - rue des Fleurs
63	Création d'une voirie entre l'avenue de Genève et l'avenue Napoléon III
64	Aménagement d'un emplacement pour le tri et la collecte des déchets
65	Aménagement d'un emplacement pour le tri et la collecte des déchets
66	Aménagement d'un emplacement pour le tri et la collecte des déchets
67	Élargissement du chemin Notre-Dame des champs de 0,80m
68	Élargissement du chemin des Laurents à 4,50m
69	Élargissement de la rue du Salva à 8,00 mètres
70	Création d'une liaison entre le chemin de carroux et le chemin du Loup
71	Création d'une piste cyclable d'un largeur de 4 mètres
72	Création d'une voie nouvelle de 10 mètres de large
73	Création d'une voie reliant l'allée des Cèdres et l'avenue Louis Armand d'une largeur de 8 mètres

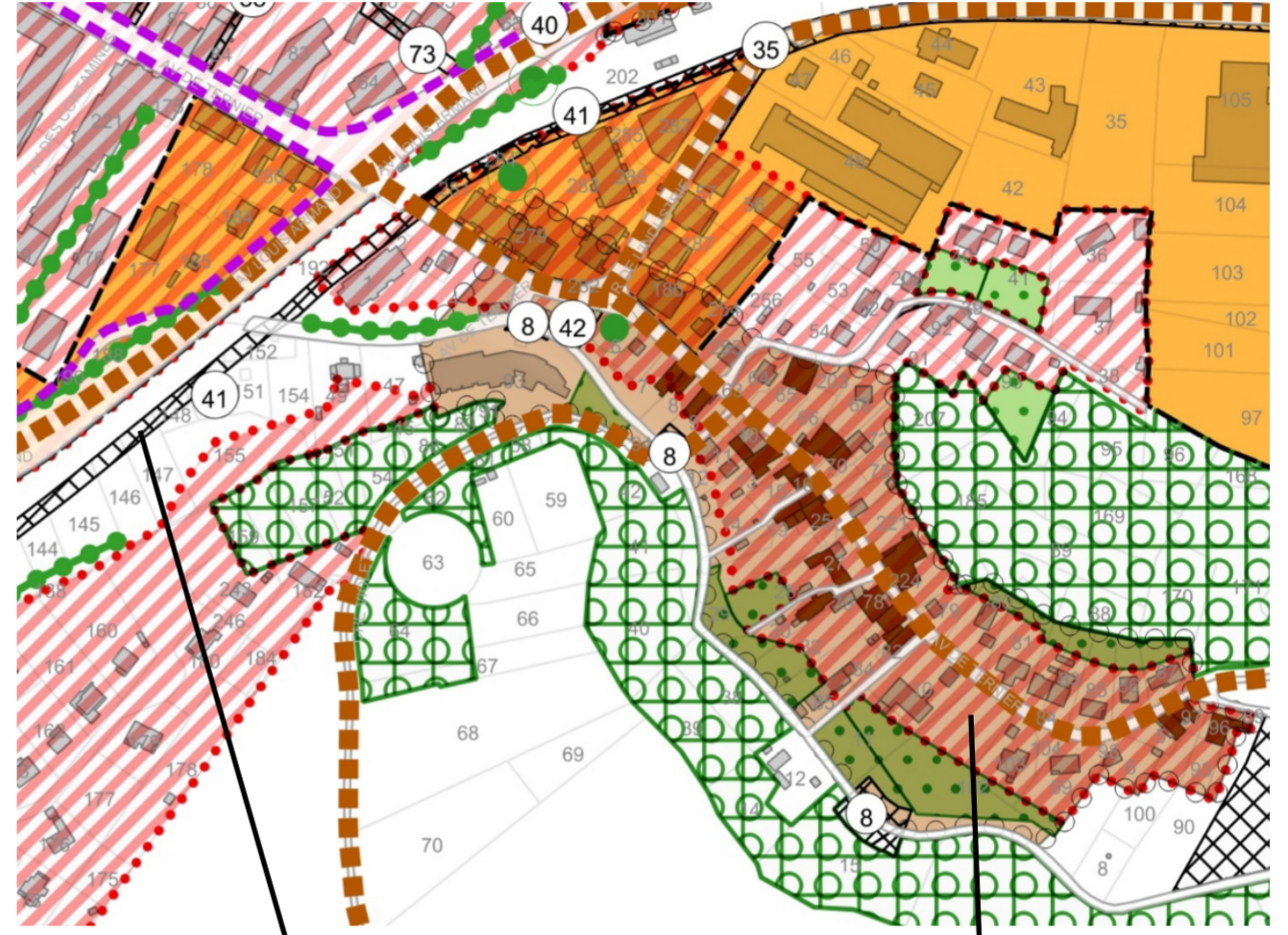
Le Projet de la commune



Nous suggérons la suppression de cette zone 2AUh qui est liée au projet de création d'une voie de liaison dont nous ne voulons pas. Son contenu deviendrait zone N. Il s'agit de conserver la capacité de corridor biologique qui serait coupé par l'urbanisation de cette zone.

Nous suggérons un nouveau tracé et un nouveau statut pour la zone Ucp. Une petite partie se retrouvant en zone U4 et une autre se retrouvant en zone U2, contiguë à la zone N du corridor écologique, ce qui nous paraît plus cohérent.

Cette zone 2AUh nécessite en effet la création d'un accès qui est prévu par la réserve N° 41, qui lui-même ne peut être créé sans boucher ce même corridor dans sa partie très étroite vers l'ancienne route d'Annecy. Cette urbanisation, en zone inondable faut-il le rappeler, entre en contradiction avec les efforts faits dans le hameau de Ternier avec la création d'espaces d'intérêt écologique au bord du ruisseau de Ternier. Nous trouverions logique et sensé de définir une zone protégée sur l'entier du corridor biologique le long du chemin de fer. Ceci préserverait également le grand paysage boisé du vallon de Ternier, inscrit au SCOT.



Nous suggérons la suppression de ce projet de création d'une voie de liaison. Nos arguments : Conservation d'un corridor biologique (voir nos remarques sur la zone 2AUh) Risque sécuritaire (arrivée à raz du passage à niveau) Déviation indésirable du trafic de transit.

Pourquoi la zone U4 est-elle soumise à une servitude de mixité sociale de 30 % de logements locatifs sociaux ?

La Proposition de notre association

